

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.114

Nombre de membres :

| | | | |
|-------------------------------------|----|------------|----|
| Afférents au Conseil Municipal | 29 | | |
| En exercice | 29 | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 23 | Pour : | 23 |
| | | Contre : | 0 |
| | | Abstention | 0 |

Date de la convocation : 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Véronique FABREGAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick DUBLIN pouvoir à M. Jean-Charles VALMY, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabrice IGUNET, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE : RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Exposé :

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) est un établissement public au service des communes du département pour les accompagner dans leurs projets de transition énergétique. Le SDEHG est composé de 585 communes membres et de Toulouse Métropole. L'instance délibérante du SDEHG est le Comité Syndical, composé à la fois de représentants des communes et de la métropole. Le SDEHG est présidé par Thierry SDUAUD.

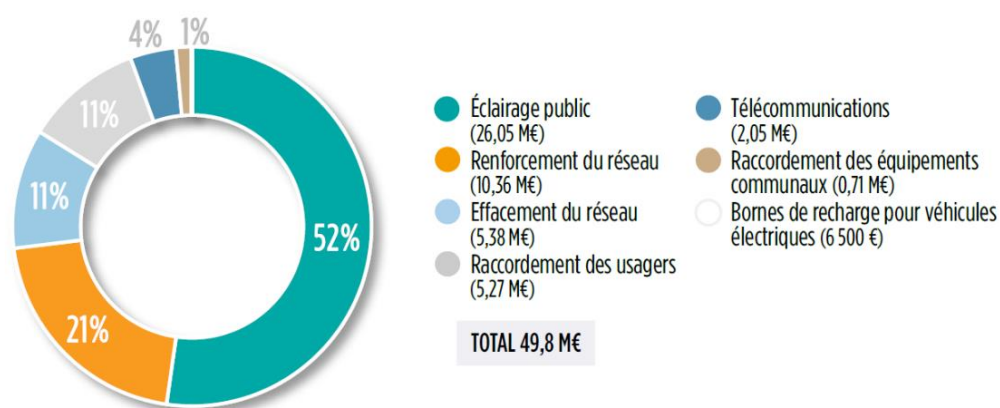
Les missions du SDEHG :

- Organise le service public de distribution d'électricité sur le territoire de la Haute-Garonne, hors Toulouse, Cazères, Martres-Tolosane et Miramont-de-Comminges qui disposent de régies d'électricité. Dans le cadre d'un cahier des charges de concession, le SDEHG confie la gestion de son réseau à Enedis, concessionnaire.
- Participe à l'amélioration de la qualité de l'électricité en renforçant les réseaux basse tension.
- Contribue à l'intégration des réseaux dans l'environnement en participant au coût de l'effacement des réseaux à hauteur de 80% dans la limite d'un plafond annuel de 85 000€ HT.
- Participe aux raccordements au réseau de distribution publique d'électricité des nouvelles habitations et des nouveaux équipements publics. Pour le raccordement des équipements communaux, le SDEHG en finance 70 %.
- Intervient au niveau des réseaux d'éclairage public en prenant en charge une partie des travaux de développement et de rénovation du réseau d'éclairage public des communes en donnant la priorité aux installations vétustes afin d'installer des LED et générer des économies d'énergie (programme LED Haute-Garonne 2026 ++).
- Réalise des travaux connexes d'éclairage (feux tricolores, éclairage de terrains de sport non couverts...) et prend en charge 50 % du montant HT des travaux dans la limite d'un plafond annuel de 85 000€ HT.
- Propose un service de recharge de véhicules électriques. 18 500 charges ont été effectuées sur les bornes du SDEHG (contre 7 000 en 2020), soit une augmentation de 165 % par rapport à 2020. Un schéma directeur des infrastructures de recharge a été élaboré sur 2021.
- Accompagne les communes dans leurs projets de transition énergétique (rénovation du patrimoine bâti communal dans le cadre du programme ACTEE [Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique], projets favorisant les énergies renouvelables, ...).
- Organise des groupements d'achat électricité en vue de la fourniture d'électricité et de l'acquisition de radars pédagogiques.

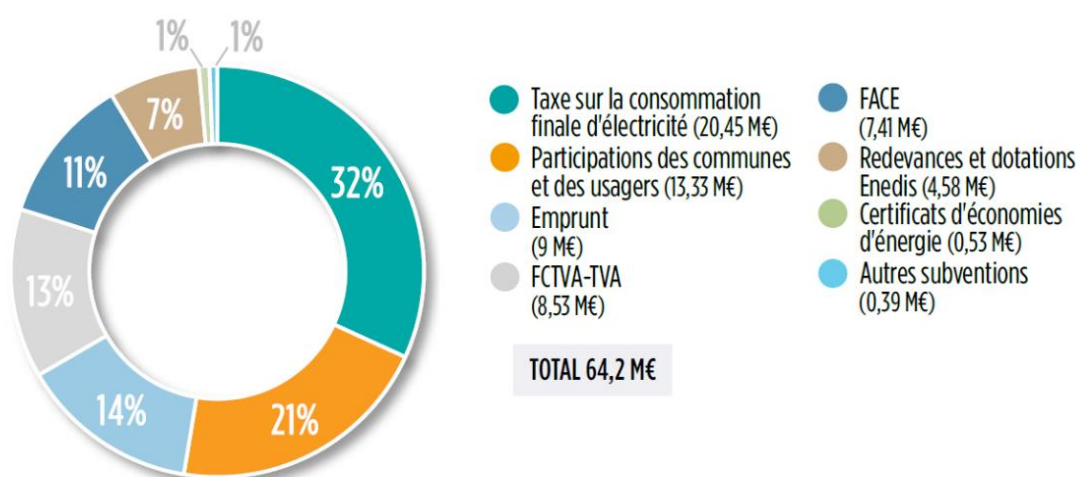
Un audit de la gestion financière du SDEHG a été réalisé en 2021 afin de bâtir une feuille de route pour bâtir les budgets à venir. C'est dans ce cadre-là qu'un plafond annuel de 85 000 € pour un effacement de réseau et d'un taux de participation du SDEHG pour la réalisation des opérations d'éclairage à 50% au lieu de 80% ont été mis en place.

Les finances du SDEHG pour l'année 2021 se présentent de la manière suivante :

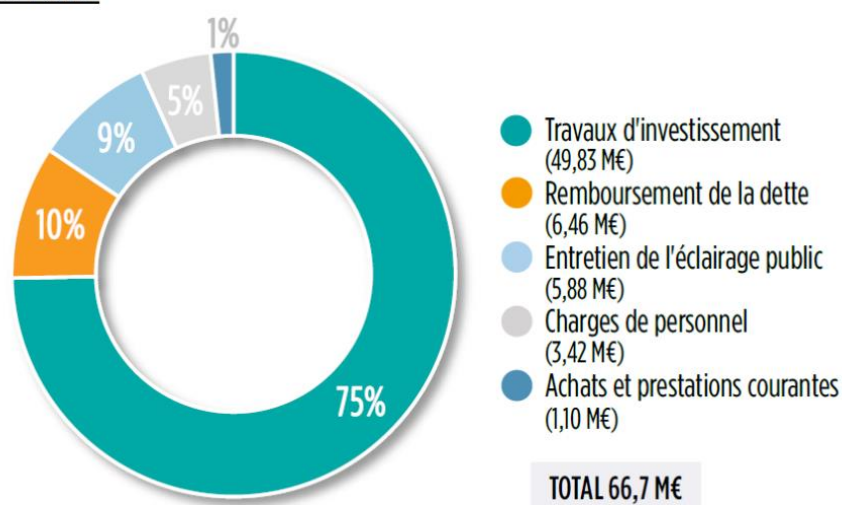
LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DU SDEHG EN 2021



► Les recettes 2021



► Les dépenses 2021



Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité consultable via le lien suivant : https://www.sdehg.fr/wp-content/uploads/Rapports_activite/rapport-activite-2021.pdf

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser chaque année à chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Considérant que ces rapports annuels doivent faire l'objet d'une communication au Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. MANERO, Sixième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2021 du Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne.

Le Maire,

Gérard ANDRE